



CH-3003 Berne, SG-DEFR, JSA

Parlement du Canton du Jura
Monsieur Frédéric Lovis, Président
Monsieur Jean-Baptiste Maître, Secrétaire
Hôtel du Parlement
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 18 décembre 2017

Résolution « Non à la menace qui pèse sur notre agriculture - PA 2022+: le Jura dit non! »

Messieurs,

Dans sa résolution du 22 novembre 2017, le Parlement du Canton du Jura critique la Vue d'ensemble du Conseil fédéral sur l'évolution à moyen terme de la politique agricole. Il s'inquiète en particulier de la plus grande interconnexion des marchés nationaux et internationaux. Je vous remercie de votre lettre et de la possibilité qui m'est donnée de répondre aux points critiqués.

Avec la Vue d'ensemble du développement de la politique agricole, le Conseil fédéral veut développer les points forts du secteur agroalimentaire. Il entend, grâce à des instruments de politique agricole aussi simples et clairs que possible en termes administratifs, aider les agriculteurs à améliorer leurs prestations sur le marché, à renforcer leur responsabilité entrepreneuriale et à réduire davantage l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Les axes prioritaires présentés dans la Vue d'ensemble interagiront et renforceront encore l'agriculture et la compétitivité de ses produits. La protection douanière n'est qu'un aspect parmi d'autres dans ce concept global et je regrette vivement que le débat se soit pour l'instant concentré sur cette seule question. La politique agricole 22+ constitue, dans son ensemble, une opportunité. Elle vise à offrir des perspectives d'avenir aux agricultrices et agriculteurs en Suisse qui sont animés d'un esprit d'entreprise.

Je ne puis que préciser que le Conseil fédéral et moi-même attachons une grande importance à la réussite future de notre agriculture. En ma qualité de ministre de l'économie, je dois défendre la bonne santé économique de tout le pays. Il en résulte parfois des conflits d'intérêts dans lesquels il faut trouver des solutions. De telles solutions exigent une volonté de compromis de la part de toutes les parties prenantes. Je tiens tout particulièrement à préciser qu'en poursuivant le développement des politiques agricole et du commerce extérieur, le Conseil fédéral ne veut pas sacrifier l'agriculture ni l'opposer à un autre secteur économique. Je tiens également à souligner que le Conseil fédéral ne vise pas un démantèlement complet de la protection douanière ni une réduction des droits de douane à laquelle l'agriculture ne pourrait pas faire face.



Je puis m'exprimer comme suit sur les critiques qu'aborde votre résolution:

Niveau élevé des coûts et compétitivité internationale: Les coûts de production agricole (p. ex. les salaires des employés) sont plus élevés en Suisse qu'à l'étranger en raison de notre capacité économique élevée. Cependant, les secteurs de l'économie qui sont plus directement exposés à la concurrence étrangère que l'agriculture (par exemple, l'horlogerie ou les fournisseurs de composants automobiles) sont également confrontés à ce phénomène. Ils n'en ont pas moins réussi à s'affirmer face à la concurrence par l'innovation, le leadership en termes de qualité et la réduction systématique des coûts. Les prix des moyens de production agricole (p. ex. aliments pour animaux) sont plus élevés que ceux pratiqués à l'étranger, notamment en raison de la protection douanière. La poursuite de l'ouverture du marché contribuerait donc également à réduire les coûts agricoles. A contrario, le cloisonnement de l'agriculture entraînerait, à plus long terme, une détérioration du niveau des coûts et donc un affaiblissement de sa compétitivité vis-à-vis des pays étrangers. Par conséquent, la dépendance de l'agriculture vis-à-vis de l'État – et donc aussi de la protection douanière – augmenterait encore.

Votation populaire du 24 septembre 2017: Le peuple a approuvé le nouvel article constitutionnel 104a qui demande que la sécurité alimentaire puisse être garantie à long terme au moyen de denrées alimentaires indigènes et importées. A la lettre a, le nouvel article entend préserver les bases de la production agricole, notamment les terres agricoles. La lettre b ne vise pas, contrairement à l'initiative retirée de l'Union suisse des paysans, à augmenter la protection indigène, mais prône une production de denrées alimentaires durable, adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente. La lettre c exige que l'agriculture et le secteur agroalimentaire répondent aux exigences des marchés en Suisse et à l'étranger. La lettre d préconise expressément une bonne interconnexion des relations commerciales transfrontalières en tenant compte du développement durable. La lettre e, enfin, évoque la gestion durable des denrées alimentaires. Dans sa vue d'ensemble, le Conseil fédéral se réfère à ces différentes dispositions et propose des orientations de politique agricole pour chacune d'elles. Il met en œuvre fidèlement le nouvel article constitutionnel et respecte pleinement la volonté populaire.

Interconnexion des marchés nationaux et internationaux: Pour le Conseil fédéral, il n'est pas question que des accords commerciaux mettent en péril l'existence de notre agriculture. Dans sa Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole, le Conseil fédéral vise donc une réduction des droits de douane, supportable pour l'agriculture. Notre économie, fortement axée sur les exportations, qui gagne un franc sur deux à l'international, est tributaire d'un bon accès aux marchés étrangers. Des accords commerciaux bilatéraux garantissent un tel accès. Ils créent les conditions nécessaires au maintien de centaines de milliers de postes de travail en Suisse, et aussi dans le Canton du Jura. Leur absence mettrait en péril non seulement ces emplois mais aussi une grande partie des recettes fiscales de la Confédération, qui financent les paiements directs et autres soutiens à l'agriculture pour un montant total de 3,7 milliards de francs par an. Le canton du Jura bénéficie lui aussi de ces rentrées fiscales puisque chaque exploitation agricole y reçoit en moyenne plus de 100 000 francs de paiements directs. Le fort pouvoir d'achat des consommateurs et des consommatrices, et par conséquent leur forte propension à payer des prix élevés pour les produits agricoles suisses, dépend également de l'existence de bons accords commerciaux. Aussi leur développement s'avère-t-il indispensable. Comme la forte protection douanière dans le secteur agricole suisse est de plus en plus mise en discussion, l'agriculture devra faire preuve d'une certaine souplesse pour parvenir à des solutions optimales d'un point de vue économique. Je note aussi au passage qu'une part importante de la protection douanière ne profite pas à nos agricultrices et agriculteurs, mais à d'autres entreprises du secteur. C'est sur cette souplesse que je table – car, à long terme, elle est dans l'intérêt de l'agriculture.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral